

Extrait du compte-rendu de la réunion ordinaire du Comité Social et Economique de Keolis Littoral du mardi 13 juillet 2021

PERSONNES PRÉSENTES :

Identité

Qualité

<u>Pour la direction</u>	
Mme Pascale NAYRAC	Présidente du CSE
Mme Nolwenn ROUAUX	Responsable Ressources Humaines
<u>Les membres titulaires élus</u>	
M. Claude LE GOT	Titulaire CGT
Mme GRONDIN Marie-Anne	Titulaire CGT secrétaire
Mme Sandrine LANGLOIS	Titulaire CGT trésorière
M. Mickaël BARABE	Titulaire UNSA
M. Cédric LOISON	Titulaire UNSA
M. Franck HUCHIN	Titulaire UNSA
Mme Aline CASTELLER	Titulaire UNSA
M. Patrick SARRADE	Titulaire FO

PERSONNE ABSENTE ET EXCUSEE

Identité	Qualité
Mme Carine CHARDONNET	Responsable de l'exploitation
M. Jean-Philippe VERRET	Suppléant CGT

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mai 2021

A noter que pour l'arrêt de Saint-Jean de Liversay, une demande est en cours.
Concernant le point n° 10 du compte-rendu du 26/05/21, les mécaniciens ne sont pas concernés par le changement de valorisation des congés payés en 25 jours.

Par vote : 8 avis favorables.

2. Présentation des accidents du travail

2 accidents de travail :

- 18/05/21 : il n'y a pas encore de suite et ce n'est pas encore statué par la Sécurité Sociale (mal de dos).
- 31/05/21 : chute dans l'escalier à Saint-Martin. Suite à cet accident, les cartons stockés au RDC.

3. Présentation des anomalies EAD

Il n'y a pas eu d'anomalie depuis la dernière réunion.

4. Situation de l'emploi (effectifs, activité partielle, offres d'emploi)

Fin juin 177 salariés et 12 intérimaires. 3 départs : une démission, une fin de CDD, un licenciement pour faute grave.

Emploi à venir : 1 licenciement pour inaptitude sans reclassement, 4 embauches pour le mois de juin.

Il n'y a pas eu d'activité partielle sur mai-juin.

Sur la partie offre d'emploi, il y a une personne en remplacement d'un salarié en congé maternité prévue jusqu'à février 2022.

5. Analyse de l'absentéisme

Le taux est élevé mais diminution à prévoir car 3 salariés en maladie de longue durée sont sortis.

6. Information / consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise

L'entreprise a subi, avec l'impact du COVID-19, une baisse de 8% par rapport au C.A. (Chiffre d'Affaires) 2019 avec un recours massif de 28 257 heures partielles.

Les indicateurs de performance pour cette année ne sont pas trop significatifs à cause de la crise sanitaire en 2020.

On a pu constater :

- la baisse de la production en propre : - 10% par rapport à 2019
- la production nette de sous-traitance : - 1 762 000 €
- la valeur ajoutée : - 702 000 €
- l'excédent brut d'exploitation : + 157 000 € (c'est la marge). Elle représente le gain après toutes les charges payées (achats externes et coûts internes) et avant les charges calculées (= ce qu'il reste pour générer la trésorerie).
- les frais de personnel : - 864 000 € (- 12,2%)
- le résultat d'exploitation : + 177 000 €. Il représente le gain de la société avant toute gestion financière et les éléments exceptionnels. C'est le résultat produit par les ventes.
- le résultat net : - 986 000 €. Le résultat net est en retrait par rapport à 2019, marqué par les reprises de provision pour dépréciation des titres de KCM (Keolis Charente Maritime). La situation demeure négative dans le temps, et n'évoluera plus dans les années à venir.

Il n'y a pas d'impact sur la participation salariale.

La variation de trésorerie : l'amélioration en 2020 après les 2 années de dégradations avec la mise en place des conditions de règlement de nouveaux contrats. Cette variation est due aussi à la crise du COVID-19.

Données prévisionnelles : les conditions définitives d'indemnisation des CSP ont été arrêtées sur l'exercice 2020.

A l'inverse, la construction du budget 2021 n'anticipait pas les effets d'un 3^{ème} confinement du mois d'avril 2021, ni la sortie de crise beaucoup plus progressive qu'escomptée au trimestre 3 en 2020.

Par vote : 8 avis favorables

7. Information / consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise

L'entreprise prévoit sur le budget 2021 hors occasionnel / tourisme, un chiffre d'affaires (CA) de 17 589 000 € dont 1 628 000 € de sous-traitance. On est sur 15 contrats réguliers (dont les contrats RNA représentent environ 80 % du CA).

On a un effectif prévisionnel de 185 salariés Keolis Littoral et 8 cadres KSA détachés et un parc de 180 véhicules en comptant les locations estivales BE GREEN pour les navettes de l'Ile de Ré.

Pour plus de détails, la RNA représente 14 438 000 € de CA à l'année, dont 10 883 000 € sur les 2 lots CSP (lots 2 et 3). Il y a très peu de sous-traitance sur ces 2 lots (environ 235 000 €). A savoir que pour le lot 3, Météreau est un co-traitant pour un CA de 2 000 000 €.

Sur les marchés scolaires, Keolis Littoral est titulaire sur 3 lots (Rochefort, Tonny-Boutonne, Saintes) qui représentent 3 330 000€ dont 1 393 000€ de sous-traitance. Le marché scolaire de Pont l'Abbé est attribué à Météreau mais il sous-traite une partie à Keolis pour un CA de 225 000 € annuel.

Un peu de transport privé pour l'ESAT du Breuil et de la Base qui est de 40 000 €.

Sur l'occasionnel et tourisme, un marché de substitution de la SNCF est programmé sur des lignes en travaux de Septembre à Octobre pour Royan, Saintes et Angoulême ; et de Septembre à Novembre du Niort/Royan. Cela représente environ 50 000 € de CA.

Sur le périscolaire, on est sur un CA annuel d'un peu moins de 50 000€ pour la CARA. Concernant la CARO, l'entreprise a gagné un lot.

Un rappel concernant les marchés en cours : 2 marchés se terminent fin août 2022, le marché électrique de l'Ile de Ré et les marchés scolaires de la RNA. Les contrats de CSP se terminent fin août 2024.

Concernant, l'organisation peu de changement. Il est à noter que le service exploitation a 3 agents de maîtrise. Mahéva LOISON est agent de maîtrise depuis 01/07/2021.

La répartition des effectifs de conduite par dépôt : voir tableau en annexe.

Question : pourquoi le TAD est payé aux conducteurs à 100% pendant la saison estivale, service fait ou non fait alors que le reste de l'année le TAD est payé seulement s'il est fait.

Réponse : A voir les raisons.

De nombreux postes vont être ouverts à temps complets : 2 à la Rochelle-Saint Martin, 2 à Saint Sauveur, 3 à Rochefort, 1 à Marennes, 1 à Saint Pierre, 1 à Saintes et 3 à Surgères. 2 postes de polyvalents sont également à pourvoir.

Sur les orientations formation pour les conducteurs, le réglementaire c'est la FCO. La réforme de la FCO est repoussée.

La formation transport scolaire reste obligatoire pour les CPS.

Sur la partie intégration, l'entreprise va de plus en plus digitaliser avec le Campus mobilité.

La formation PMR est réalisée par les tuteurs qui ont été formés afin de pouvoir former les nouveaux arrivants. Cette formation va au-delà de la journée référent classique.

Sur la partie sécurité, il y a toujours les SST, le car AGORA, la formation gestes et postures financée par KLESIA dans le cadre du programme « Transportez-vous bien ».

Sur la partie expérience client, on va continuer sur les piliers de relation de service pour une partie du personnel qui n'a pas encore été formée et les formations PMR pour un rappel.

Pour la maintenance, il y a aussi une partie SST et une partie KIHO (Keolis Industrialise et Harmonise sa Maintenance). C'est un projet qui sera mis en place en 2022. A cela s'ajoute les formations constructeur, spécifiques aux mécaniciens.

Pour les encadrants, il y a des formations en management.

Il y aura toujours la formation utilisation des extincteurs pour les sédentaires qui n'a pas pu être faite en 2020.

Il y aura aussi beaucoup de formations concernant les logiciels car on digitalise beaucoup.

L'entreprise a un parc de 173 véhicules dont 168 sont affectés sur les contrats réguliers. On a vendu 5 Evadys et l'entreprise avait restitué un Turismo en 2020 au constructeur.

A partir de la rentrée, on va passer à 12 véhicules scolaires en boîte auto, avec 3 en plus en août, afin de répondre à des restrictions médicales temporaires ou définitives. Ces 3 véhicules sont des véhicules mixtes (c'est-à-dire qu'on pourra faire du scolaire et de la ligne commerciale).

Sur l'Ile de Ré, on a :

- 6 navettes électriques à l'année : 2 qui sont à KL et 4 mis à disposition par le Département.
- 2 véhicules gaz : 1 minicar et 1 minibus.
- 2 bus sur le dépôt de La Rochelle qui servent de réserves thermiques pont Ile de Ré.

Concernant les orientations Sécurité, le suivi réglementaire des véhicules et des conducteurs reste un fondamental. Il est prévu également de développer la culture Sécurité au sein de l'entreprise (Safety Week, Safety Moment, politique sécurité ...), de maîtriser les risques liés à l'accidentologie routière et au travail, de maîtriser les risques liés à l'intégration de nouveaux collaborateurs, de maîtriser les risques liés à la réglementation sur la protection des données et de développer la communication interne.

Sur le plan commercial, en CSP 2, il y aura des travaux à Jean Moulin et à Saint-Sauveur ainsi que des modifications de lignes liées à un changement de sectorisation des lycées de la Rochelle vers le lycée de Surgères.

En CSP 3, il y a la modification d'un horaire de la ligne 8, la création d'un nouveau circuit retour (ligne 1495) pour le SEGPA de Marennes, la modification des sorties du lycée de la Mer, la modification de sens de circulation à St Denis d'Oléron et l'intégration d'un circuit pour les élèves de Thaims.

Pour les marchés scolaires, le doublage de la ligne 2705 devient la ligne 2706 à Tonnay-Boutonne.

Concernant l'île de Ré pour l'été 2021, les navettes de village de La Flotte et de Ste Marie sont remplacées par une navette estivale Sud, la navette Ars / St Clément est remplacée par une navette estivale Nord. Un outil de signalement client « Kollect » sera déployé et une nouvelle identité visuelle sera installée sur les véhicules. Toutes les navettes seront sur Zenbus qui permet de faire les comptages clients. A compter de septembre 2021, une nouvelle navette sera mise en place à St Clément des Baleines.

La tarification des abonnements scolaires RNA n'a pas changé ainsi que la gamme tarifaire commerciale. L'accord de commercialisation entre la SNCF et la RNA est reconduit sur l'été 2021 pour la 6^E.

La billettique n'a pas changé sur les lignes de CSP et il n'y a toujours pas de billettique sur les lignes des marchés. Nouveauté : information voyageurs à bord visuelle et sonore sur les lignes régulières.

Il n'y a pas de grand changement pour les applis mobiles sauf le déploiement pour tous les conducteurs de My Keolis Services. Et création à confirmer pour 2022 de l'appli Kompagnon = quelques pas suffisent.

Par vote : 2 abstentions et 6 avis favorables.

8. Information / consultation sur le calendrier d'aménagement

Il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière. Il s'agit de tous les dépôts existants dans l'entreprise.

Par vote : 3 avis contre et 5 abstentions

9. Information sur la digitalisation des titres-restaurant

C'est une carte qui remplacera les tickets-restaurants à compter du mois d'octobre 2021. Elle concerne 23 salariés dans l'entreprise (les sédentaires et les mécaniciens). Elle sera nominative et le salarié aura un code secret. Elle sera rechargée tous les 1^{er} du mois. Lors des achats, elle sera débitée à l'euro près avec un plafond par jour soit de 19 € dans les supermarchés et soit de 38 € dans les restaurants. Le salarié pourra faire un virement de son compte bancaire sur la carte pour compléter le supplément à régler en cas de dépassement du plafond. Cela évite d'utiliser 2 cartes pour le même paiement.

Chaque salarié va recevoir un flyer et sa carte avec le code. Il va pouvoir grâce à une appli vérifier le montant de ces dépenses.

Le solde de l'année en cours sera valide jusqu'à la fin février de l'année suivante.

10. Information sur la mise en place d'un soutien psychologique Keolis France

Keolis met en place un service confidentiel d'écoute et d'accompagnement psycho-social. L'idée c'est d'avoir un numéro vert gratuit afin que les salariés et leur famille puissent appeler en cas de difficultés. Une fiche va être diffusée. A noter qu'il y a un certain nombre de services.

11. Désignation d'un référent harcèlement sexuel et agissements sexistes

A l'unanimité, M. HUCHIN Franck est désigné.

12. Information sur l'allongement du congé paternité

Le congé paternité est prolongé : 3 jours ouvrables + 4 jours calendaires consécutifs obligatoires payés par l'entreprise. Ensuite, il y a une seconde période facultative et payée par la Sécurité Sociale. Le solde du congé de paternité est de 21 jours calendaires ou 28 jours calendaires en cas de naissances multiples. La période de la prise de congé est prolongée jusqu'à 6 mois au lieu de 4 après la naissance. Le salarié doit informer l'entreprise des dates qu'il envisage de prendre.

Autre changement : le bénéficiaire peut être le salarié, soit le conjoint-concubin salarié de la mère sans être le père de l'enfant, soit la personne salarié lié à la mère par un PACS.

La mise en place est au 01/07/21.

13. Questions à la Direction

Question 1. Pourquoi est-on obligé d'appeler pour avoir le retour de demande d'aménagement de planning ?

Réponse 1. Il y a eu un bug. Mais ça a été remis à jour.

Question 2. Pour quelles raisons l'attribution des véhicules n'est pas respectée, car des services scolaires tournent avec des pros et vice-versa ?

Réponse 2. Essentiellement pour fournir des boîtes automatiques, en cas de restriction médicale.

Question 3. Peut-on intervenir au dépôt de Surgères pour les sanitaires car les pissotières sont bouchés ?

Réponse 3. Elles ont été débouchées.

13. Questions diverses

Question 1. Qui doit charger le vélo sur la remorque vélo ?

Réponse 1. Le client doit donner le vélo au conducteur qui se trouve sur la remorque. A voir s'il y a la possibilité de mettre une rampe sur la remorque pour monter les vélos les plus lourds.

Question 2. A la gare routière de Saintes, les voitures sont mal garées et gênent le quai de la ligne 13. L'entreprise peut-elle intervenir ?

Réponse 2. L'entreprise va proposer une solution à la commune de Saintes.

Question 3. Peut-on intervenir au dépôt de Saintes car les camions se garent aux abords de la sortie et ainsi rendent les manœuvres des cars dangereux ?

Réponse 3. Une solution sera envisagée pour voir s'il y a la possibilité de mettre des plots.

Question 4. Lors du démarrage de l'Ile de Ré, pourquoi Sophie n'était pas présente ?

Réponse 4. Elle était en formation.

Question 5. Est-ce la diffusion des navettes de l'Ile de Ré a été faite dans les campings et autres ?

Réponse 5. C'est le Département qui s'en charge.

Pour information au niveau des congés d'été, l'entreprise a pu mettre le salarié en repos le samedi précédant les congés.

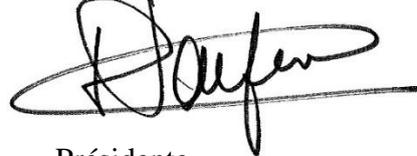
Pour information, le local de Saint-Pierre d'Oléron n'est plus accessible car le Département la repris pour le mettre à la vente. Une solution va être envisagée par l'entreprise pour mettre un local.

GRONDIN Marie-Anne



Secrétaire

Pascale NAYRAC



Présidente

